



VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o 470 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

AVIS PUBLIC est donné à la population de Sainte-Pétronille, par la soussignée QUE :

À la séance ordinaire du Conseil municipal du 29 avril 2024, le règlement n^o 470 portant sur le traitement des élus a été adopté à l'unanimité.

Ce règlement a pour objet de fixer les modalités relatives à la rémunération et à l'allocation de dépenses des membres du Conseil municipal pour l'année 2024 ainsi que les années subséquentes.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 3^e jour de mai deux mille vingt-quatre (2024)

Nathalie Paquet

Nathalie Paquet
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Pétronille, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 470 portant sur le traitement des élus.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Pétronille, ce 3 mai 2024

Nathalie Paquet

Nathalie Paquet
Directrice générale et greffière-trésorière